

Extrait du El Correo

[https://www.elcorreo.eu.org/Immunité-a-des-agents-de-Blackwater-Les-Etats-Unis-dans-l'embarras](https://www.elcorreo.eu.org/Immunité-a-des-agents-de-Blackwater-Les-Etats-Unis-dans-l-embarras)

# **Immunité à des agents de Blackwater : Les Etats-Unis dans l'embaras.**

- Empire et Résistance - « Gringoland » (USA) -

Date de mise en ligne : mercredi 31 octobre 2007

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

Par Sylvie Lanteaume

[Agence France-Presse. La Presse](#). Washington, USA. Le 30 octobre 2007.

Un responsable démocrate au Congrès a demandé mardi des explications à la secrétaire d'État Condoleezza Rice sur l'immunité accordée par des enquêteurs du département d'État à des agents de la compagnie de sécurité privée Blackwater, impliqués dans la mort de 17 Irakiens.

Selon le Washington Post, les agents de la police fédérale (FBI) qui sont chargés depuis le mois d'octobre de l'enquête sur la fusillade du 16 septembre ne peuvent pas utiliser les témoignages recueillis préalablement par le bureau de la sécurité diplomatique du département d'État parce qu'ils ont été effectués sous couvert d'immunité.

Certains gardes de Blackwater ont refusé de répondre aux enquêteurs du FBI en raison de cette immunité, écrit le journal.

Dans un communiqué, le sénateur démocrate Joseph Biden, qui préside la commission des Affaires étrangères, demande à Mme Rice si ces informations de presse sont « exactes », « si c'est le cas, qui a donné l'autorisation d'accorder l'immunité » et enfin s'il y a eu « consultation avec le département de la Justice avant que l'immunité soit accordée » aux agents de Blackwater.

« Le département de la Justice et le FBI ne peuvent pas commenter de faits concernant le cas Blackwater, qui fait l'objet d'une enquête en cours. Cependant, toute assertion suggérant que les employés de Blackwater en cause se sont vu accorder l'immunité contre des poursuites de la justice pénale fédérale est inexacte », a réagi le porte-parole du département de la Justice, Dean Boyd, dans un communiqué.

Le porte-parole du département d'État, Sean McCormack, avait auparavant refusé de confirmer ces informations, invoquant lui aussi l'enquête en cours. Il a cependant noté que légalement, son ministère ne peut accorder à ses employés qu'une « immunité limitée ».

« Le département d'État ne peut pas immuniser un individu contre des poursuites de la justice pénale fédérale », a-t-il précisé. « En outre, l'+immunité+ que la presse a évoquée n'est nullement incompatible avec le succès de poursuites pénales ».

M. McCormack s'est efforcé de tenir Mme Rice à distance de la polémique.

« L'attitude de Mme Rice est que si des individus ont violé des règles, des lois ou des réglementations, ils doivent être poursuivis », a-t-il déclaré. « Et ça, ce sera au département de la Justice de le décider ».

« Son attitude à elle après cet incident a été conforme à cette approche », a ajouté le porte-parole. « C'est elle qui a demandé au FBI de mener l'enquête ».

À l'issue d'un déjeuner entre Mme Rice et son collègue de la Défense, Robert Gates, le porte-parole du Pentagone, Geoff Morrell, a indiqué que l'armée américaine allait coordonner à l'avenir les mouvements des groupes privés de sécurité en Irak, une décision prise d'un « commun accord » avec le département d'État.

Le 16 septembre, 17 civils ont été tués à Bagdad au passage d'un convoi de Blackwater dont les gardes ont été

accusés de « crime délibéré » par les autorités irakiennes.

Le patron de Blackwater, Erik Prince, affirme quant à lui que ses employés ont été la cible de tirs et qu'ils n'ont fait que répliquer.

Ses agents ne peuvent être jugés par des tribunaux militaires américains et il n'est pas établi s'ils peuvent être jugés aux États-Unis pour des crimes commis à l'étranger.

Le Congrès américain envisage cependant une nouvelle loi qui permettrait de le faire. En outre, des familles de victimes irakiennes de la fusillade du 16 septembre ont porté plainte en octobre aux États-Unis, réclamant des explications et des dédommagements.

« Cette immunité, quelle qu'elle soit, n'empêchera pas le procès au civil que nous avons intenté à Blackwater », ont souligné mardi les avocats des victimes dans un communiqué.